



## TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.35 du 16/01/2025	Du 13/05/2024 au 30/05/2025 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Rue Edouard Branly et avenue Charles Péguy	Aménagement du TZEN 2	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, AGILIS, EIFFAGE ENERGIE pour le Département	<b><u>Pour information – arrêtés 2024.575 du 07/05/2024, 671 du 27/05/2024 et 2024.1050 du 22/08/2024 prorogés</u></b> Circulation routière rue Edouard Branly interdite dans le sens place des Trois Horloges / route de Voisenon. Déviation mise en place par les rues des Castors puis Jacques Oudot. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2024.537 du 29/04/2024	Du 27/05/2024 au 16/05/2025 RD 1605 – rond-point de WOODI	Création d'une passerelle piétonne - voie au dessus de la Route Départementale 1605	NGE GC pour l'Agence Routière Départementale de Melun	<b><u>Pour information – arrêté 2024.515 du 24/04/2024 abrogé</u></b> Circulation routière sur la RD 1605 réduite d'une voie en direction de Montereau et sera interdite la nuit du mardi 28 janvier 2025, de 20h00 à 06h00. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2024.808 du 18/06/2024	Du 01/07/2024 au 31/08/2025 place Saint-Jean, boulevard Gambetta, rue Paul Doumer, rue de l'Abreuvoir, carrefour rue Saint- Liesne / rue Gaillardon, rue Bancel et rue de l'Eperon	Aménagement de voirie	JEAN LEFEBVRE IDF, STRF, CITEOS, TERIDEAL et CHADEL pour la Ville	<b><u>Pour information</u></b> Selon les besoins du chantier et l'avancement des travaux, circulation routière place Saint-Jean, boulevard Gambetta, rue Paul Doumer, rue de l'Abreuvoir, carrefour rue Saint-Liesne / rue Gaillardon, rue Bancel et rue de l'Eperon pourra être réduite par panneaux réglementaires et/ou hommes trafic, ou interdite par panneaux réglementaires et déviée par les rues adjacentes. Déviation mise en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.146 du 12/02/2025	Du 05/08/2024 au 30/04/2025 Rue de Montaigu – Restaurant du Groupe Scolaire de Montaigu	Pose de barrières HERAS dans le Groupe Scolaire	VITTE pour la Ville	<b><u>Pour information – arrêtés 2024.987 du 30/07/2024 et 2024.1051 du 22/08/2024 prorogés</u></b> L'entreprise VITTE devra impérativement signaler leur chantier en amont et en aval et devra délimiter une zone de travaux afin de travailler en toute sécurité.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.156 du 17/02/2025</b>	<b>Du 28/10/2024 au 23/05/2025</b> Cours Théodore Monod	Pose du pilier de la Passerelle avec neutralisation de la voie partagée dans sa totalité	NGE GC pour la Ville	<b><u>Pour information – arrêtés 2024.1312 du 24/10/2024 et 2024.1362 du 15/11/2024 prorogés</u></b> Circulation routière sur la voie partagée cours Théodore Monod interdite à tous véhicules, cycles et piétons. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
<b>2024.1322 du 30/10/2024</b>	<b>Du 18/11/2024 au 27/06/2025</b> Contre allée de l'avenue Charles Péguy et la rue Etienne Gislou	Interdiction de stationner et de circuler de jour comme de nuit sur la totalité de la contre allée de l'avenue Charles Péguy dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	AGILIS pour ROUTES ET CHANTIERS MODERNES	<b><u>Pour information</u></b> Le schéma de balisage devra être respecté. La totalité du stationnement et la circulation seront interdits sur la contre-allée de l'avenue Charles Péguy entre la rue Edouard Branly et la rue Etienne Gilson. Déviation piétonne sera mise en place de part et d'autre du chantier et les accès riverains seront maintenus.
<b>2024.1398 du 21/11/2024</b>	<b>Du 25/11/2024 au 29/08/2025 (travaux de jours et de nuits)</b> Boulevard Gambetta et carrefour des quais du Maréchal Foch et Alsace Lorraine	Travaux de dévoiement, d'approfondissement, de reprise des branchements et de chemisage du réseau principal	GAIA TP et SADE pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière boulevard Gambetta réduite d'une voie suivant l'avancement des travaux, côté impair (démarrage des travaux) puis côté pair. Durant le mois de décembre 2024, des travaux boulevard Gambetta auront lieu de nuit de 21h00 à 06h00. Aucuns travaux ne seront autorisés durant la période du 20/12/2024 au 06/01/2025 (Fêtes de fin d'année). Stationnement côté impair (démarrage des travaux) puis côté pair interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Stationnement interdit sur 4 places sur le parking derrière le Monument aux Morts pour les travaux de pompage. Stationnement interdit sur 10 places sur le parking Promenade de Vaux pour l'installation de la base vie du chantier. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2024.1475 du 11/12/2024</b>	<b>Du 12/12/2024 au 11/12/2026</b> Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2024.1511 du 19/12/2024</b>	<b>Du 06/01/2025 au 28/03/2025</b> Rue Robert Schuman	Terrassement pour renouvellement réseau gaz	ECR pour GRDF	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue Robert Schuman pourra être réduite et alternée par feux tricolores et / ou hommes trafic. Les travaux aux abords des groupes scolaires se feront obligatoirement de 09h00 à 16h00. Déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes ou par le stationnement existant. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans la rue. Stationnement de tout véhicule interdit rue Robert Schuman sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025.
<b>2024.1530 du 26/12/2024</b>	<b>Du 06/01/2025 au 30/04/2025</b> Route de Voisenon - plaine des Sports – Ecoquartier	Aménagement d'un terrain de sport	EIFFAGE ROUTE et QUALI-CITE pour la Ville	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière route de Voisenon au niveau de la plaine des Sports et la sente piétonne pourra être réduite ou interdite par panneaux réglementaires. Stationnement de tout véhicule interdit afin de permettre les entrées et sorties des véhicules de chantier depuis la plaine des Sports vers la route de Voisenon à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.25 du 08/01/2025</b>	<b>Du 07/01/2025 au 27/06/2025</b> 60 rue Saint-Liesne – chantier l'Epure	Livraisons et approvisionnements de chantier de construction	RP CONSTRUCTION pour STRADIM	<b><u>Pour information</u></b> Les livraisons de chantier devront impérativement se faire 1 camion à la fois entre 09h00 et 11h00 et de 14h00 à 16h00 ou tôt le matin avant 07h00 sous validation des Services Techniques de la Ville. Aucun poids lourd ne devra stationner sur les trottoirs ou rester en attente sur la chaussée. Une zone d'attente est prévue vers SERENICAR route de Nangis à la charge des entreprises et chauffeurs de communiquer entre eux. En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, ces dernières devront impérativement arriver et repartir par la route de Nangis. Aucun poids-lourd ne sera autorisé à la circulation dans le boulevard de Maincy et en direction du Centre-Ville. Les entreprises exécutant les travaux devront fournir obligatoirement un plan de circulation à tous les chauffeurs. Par ailleurs, la présence d'un homme trafic sera obligatoire pour les entrées et sorties des poids-lourds. Pour toutes demandes de livraisons exceptionnelles, les entreprises devront impérativement prévenir les Services Techniques de la Ville 15 jours avant la date d'intervention. La chaussée devra impérativement rester propre aux abords du chantier. La Mairie de Melun se réserve le droit d'intervenir à tout moment pour stopper les livraisons ou toutes autres interventions en cas de non-respect des restrictions visées ci-dessus. Ces prescriptions visées ci-dessus sont valables à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/06/2025.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025. 21 du 08/01/2025</b>	<b>Du 07/01/2025 au 31/12/2025</b> Rue Saint-Liesne au niveau de la rue Camille Flammarion	Nettoyage dans le dessableur	SNAVEB pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Suivant l'avancement du chantier, circulation routière rue Saint-Liesne au niveau de la rue Camille Flammarion réduite ponctuellement dans l'emprise du chantier entre 09h00 et 11h30 et entre 14h00 et 16h30 à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2025. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans la rue. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2024.1529 du 26/12/2024</b>	<b>Du 14/01/2025 au 28/03/2025</b> Chemin des Trois Noyers	Réfection de l'allée piétonne	VRD DE LA BRIE pour la Ville	<b><u>Pour information</u></b> Circulation des piétons et des cycles totalement interdite sur l'allée piétonne chemin des Trois Noyers. Stationnement de tout véhicule interdit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025 : - sur le petit parking situé au bas du boulevard Aristide Briand / rue de la Montagne et réservé pour l'installation de la base vie du chantier. - sur le parking situé chemin des Trois Noyers pour le stockage du matériel. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.41 du 16/01/2025</b>	<b>Du 20/01/2025 au 28/03/2025</b> 2 – 4 rue Robert Schuman	Pose de câbles et d'un coffret ENEDIS	ECR pour ENEDIS	<b><u>Pour information</u></b> Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025.
<b>2025.193 du 28/02/2025</b>	<b>Du 21/01/2025 au 02/05/2025</b> Rue de la Courtille et rue de la Rochette	Dévoisement des réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	TPF pour ENEDIS	<b><u>Pour information – arrêtés 2025.19 du 08/01/2025 et 2025.173 du 24/02/2025 prorogés</u></b> Suivant l'avancement du chantier, circulation routière rue de la Courtille réduite de deux voies. Des travaux seront effectués rue de la courtille, sur trottoir, avec neutralisation de la piste cyclable. Afin que l'entreprise effectue des travaux de traversée de chaussée rue de la Rochette, circulation routière interdite de 09h00 à 16h00 à l'intersection rue de la Rochette entre la rue du Général Lenfant et la rue Doré. Déviation mise en place par le boulevard Henri Chapu. Vitesse limitée à 30 km/h dans la rue de la Courtille. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Une déviation piétonne et de la piste cyclable sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.43 du 16/01/2025</b>	<b>Du 22/01/2025 au 29/04/2025</b> Rue Dian Fossey et rue de la Pépinière - Ecoquartier	Aménagement du local du RDC lot 1B2	CREDIT AGRICOLE pour la Ville	<b><u>Pour information</u></b> Stationnement de tout véhicule sera interdit devant le lot 1B2 sur toutes les places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux ( <u>l'accès aux piétons sera interdit autour du lot 1B2</u> ).
<b>2025.277 du 07/03/2025</b>	<b>07/02/2025 au 28/03/2025</b> 29 rue René Pouteau	Raccordement provisoire électrique avec nacelle	EESM et ENEDIS pour la SCI APHRODITE	<b><u>Pour information – arrêté 2025.95 du 30/01/2025 prorogé</u></b> Circulation routière rue René Pouteau pourra être réduite par hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 29 rue René Pouteau sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.336 du 20/03/2025</b>	<b>Du 17/02/2025 au 18/04/2025, de 09h00 à 16h00</b> 19 / 27 rue de l'Industrie	Terrassement et déplacement de poteau électrique	TPF pour ENEDIS	<b><u>Pour information - arrêtés 2025.81 du 28/01/2025 et 2025.292 du 13/03/2025 prorogés</u></b> Circulation routière rue de l'Industrie pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit du 19 au 35 rue de l'Industrie sur 14 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 18/04/2025. <u>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</u>
<b>2025.157 du 18/02/2025</b>	<b>Du 03/03/2025 au 28/03/2025</b> 19 rue Saint-Liesne	Recherche de chambre sous enrobé	FB TP pour ORANGE	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 19 rue Saint-Liesne sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.187 du 26/02/2025</b>	<b>Du 03/03/2025 au 04/04/2025</b> Angle rue du Docteur Pouillot / 36 rue de Dammarie	Remise en état du carré de la vanne. Travaux de terrassement	VEOLIA EAU pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière angle rue du Docteur Pouillot / rue de Dammarie pourra être réduite par hommes trafic. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit rue du Docteur Pouillot et rue de Dammarie sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 04/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.279 du 07/03/2025</b>	<b>Du 10/03/2025 au 28/03/2025</b> 16 rue Lavoisier	Remise en état d'une bouche à clé	VEOLIA EAU pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.176 du 24/02/2025	Du 10/03/2025 au 11/04/2025 4 rue de l'Eperon	Emprise sur chaussée pour grutage et stockage	VULCAIN pour la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière interdite au 4, rue de l'Eperon. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 4 rue de l'Eperon sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.316 du 18/03/2025	Du 10/03/2025 au 02/05/2025 206 rue Georges Louis Buffon - Ecoquartier	Pose d'un coffret « CIBE »	EESM pour ENEDIS	<b><u>Pour information – arrêté 2025.180 du 25/02/2025 prorogé</u></b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 206 rue Georges Louis Buffon sur 2 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.278 du 07/03/2025	Du 10/03/2025 au 28/03/2025 Avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine angle quai du Maréchal Joffre	Remise en état d'une bouche à clé	VEOLIA EAU pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.236 du 04/03/2025	Du 10/03/2025 au 21/03/2025 46 quai Pasteur	Maintenance sur l'alimentation électrique	VEOLIA EAU pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière quai Pasteur réduite d'une voie et alternée par feux tricolores. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le numéro 46 quai Pasteur sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.237 du 04/03/2025	Du 10/03/2025 au 28/03/2025 avenue Georges Pompidou angle square de Lorient	Création de Génie Civil pour suppression d'un branchement Télécom	ERT TECHNOLOGIES / HOMES TP LOCATION IDF	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera autorisée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.177 du 24/02/2025</b>	<b>Du 10/03/2025 au 28/03/2025</b> 16 rue René Pouteau	Terrassement pour raccordement électrique	TPF pour ENEDIS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue René Pouteau pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 16 rue René Pouteau sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.290 du 13/03/2025</b>	<b>Du 10/03/2025 au 21/03/2025</b> 26 rue de l'Eperon	Intervention sur toiture avec nacelle	La Compagnie des Toits pour leur compte	<b><u>Pour information – arrêté 2025.174 du 24/02/2025 prorogé</u></b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 26 rue de l'Eperon sur 2 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.154 du 17/02/2025</b>	<b>Les journées du 10/03/2025 au 06/06/2025, de 08h30 à 16h30 (sauf une nuit de 21h00 à 05h00 devant le parking INDIGO en fonction de l'avancement des travaux)</b> Boulevard Gambetta dans sa totalité	Renouvellement de la canalisation d'eau potable dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	SOGEA ENVIRONNEMENT pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière boulevard Gambetta dans sa totalité réduite d'une voie, de 08h30 à 16h30. Des travaux seront réalisés une nuit de 21h00 à 05h00 durant la période des travaux boulevard Gambetta devant le parking INDIGO avec réduction de chaussée et fermeture de l'accès au parking (date à définir en fonction de l'avancement du chantier). Signalisation temporaire du chantier et entretenue par SOGEA ENVIRONNEMENT installée en amont de chaque côté du Pont du Maréchal de Lattre de Tassigny et quai du Maréchal Foch. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement boulevard Gambetta interdit et réservé pour l'entreprise SOGEA sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/06/2025. Le stationnement : - interdit et réservé Promenade de Vaux sur 10 places pour la base vie du chantier de SOGEA ENVIRONNEMENT. - interdit et neutralisé face au 31 rue Eugène Briais sur 2 places pour le réfectoire du chantier. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Accès aux riverains et commerces maintenus et piétons déviés sur des cheminements sécurisés et carrossables.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.238 du 04/03/2025</b>	<b>Du 10/03/2025 au 21/03/2025</b> rue de Sampigny	Intervention sur réseau AEP	VEOLIA EAU pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue de Sampigny pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le numéro 2 rue de Sampigny sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.235 du 04/03/2025</b>	<b>Du 17/03/2025 au 28/03/2025</b> 3 bis rue Edouard Branly	Travaux de Génie Civil sur trottoir	AA GROUP pour SOGETREL	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le numéro 3 bis rue Edouard Branly sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.295 du 13/03/2025</b>	<b>Du 17/03/2025 au 16/05/2025</b> Rue Etienne Gilson	Installation d'une base vie et zone de stockage	TPSM pour CALORIA	<b><u>Pour information</u></b> Stationnement de tout véhicule interdit rue Etienne Gilson sur la totalité des deux côtés du virage devant la chaufferie pour permettre la circulation des poids lourds et engins de chantier et sur plusieurs places pour la base vie et le stockage à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/05/2025. Les camions de l'entreprise ne devront pas gêner les livreurs des groupes scolaires ainsi que la défense incendie. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.182 du 25/02/2025</b>	<b>Les journées du 17/03/2025 au 28/03/2025, de 09h00 à 16h00</b> Rue René Coty	Remplacement des cadres et des dalles des chambres SFR	HOMES TP LOCATION IDF pour SFR	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue René Coty réduite d'une voie par hommes trafic et / ou feux tricolores. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue René Coty sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.181 du 25/02/2025</b>	<b>Du 17/03/2025 au 21/03/2025</b> 25 rue Saint-Aspais	Remplacement d'un coffret ECP2D avec son câble	TPF pour ENEDIS	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 23 et 25 rue Saint-Aspais sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.183 du 25/02/2025</b>	<b>Du 17/03/2025 au 04/04/2025</b> 13 square de Lorient	Création d'un génie civil pour suppression d'un branchement	HOMES TP LOCATION IDF pour SFR	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 20 square de Lorient sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 04/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.295 du 13/03/2025</b>	<b>Du 17/03/2025 au 16/05/2025</b> Avenue Charles Péguy	Dévoisement du TZEN 2 et renforcement du réseau de chauffage urbain	TPSM pour CALORIA	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière : - mise en sens unique avenue Charles Péguy entre l'avenue Antoine de Saint-Exupéry et le square Prosper Mérimée, - interdite avenue Charles Péguy entre le square Prosper Mérimée et l'avenue Antoine de Saint-Exupéry excepté pour les poids lourds et engins de chantier. Le segment de l'avenue Charles Péguy entre l'avenue Antoine de Saint-Exupéry et la place des Trois Horloges sera fermé sur une voie et régulé par des feux tricolores ou hommes trafic (en fonction de l'aménagement du chantier, les feux de circulation actuels seront remplacés par des feux provisoires ou hommes trafic). Les GBA devront être placés sur l'axe médian de l'avenue Charles Péguy tout en préservant un passage de 3 mètres pour assurer un passage fluide des bus. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Charles Péguy sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.306 du 14/03/2025</b>	<b>Du 17/03/2025 au 06/07/2030</b> Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal Gare	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.298 du 13/03/2025	Les nuits du 17/03/2025, 20h00 au 05/04/2025, 05h00. place Saint-Jean, boulevard Gambetta à la hauteur de la rue Eugène Briais, place Saint-Jean / rue Saint-Liesne à la hauteur de l'Espace Saint- Jean et rue Bancel à la hauteur de la place Saint-Jean	Aménagement de voirie	JEAN LEFEBVRE IDF, STRF, CITEOS, TERIDEAL et CHADEL pour la Ville	<b><u>Pour information – TRAVAUX BRUYANTS DE NUIT</u></b> Selon les besoins du chantier et l'avancement des travaux, circulation routière place Saint-Jean, boulevard Gambetta à la hauteur de la rue Eugène Briais, place Saint-Jean / rue Saint-Liesne à la hauteur de l'Espace Saint-Jean et rue Bancel à la hauteur de la place Saint-Jean pourra être réduite par panneaux réglementaires et/ou hommes trafic, ou interdite par panneaux réglementaires et déviée par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement interdit place Saint-Jean, boulevard Gambetta à la hauteur de la rue Eugène Briais, place Saint-Jean / rue Saint-Liesne à la hauteur de l'Espace Saint-Jean et rue Bancel à la hauteur de la place Saint-Jean sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 05/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.311 du 17/03/2025	Du 19/03/2025 au 31/03/2025 Rue Paul Valéry entre le boulevard de Maincy et la rue Jean Moulin	Réfection du trottoir et du cheminement piétons	EUROVIA pour la VILLE	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit rue Paul Valéry entre le boulevard de Maincy et la rue Jean Moulin sur la totalité des places côté impair (côté Centrale Nature) à compter du 19/03/2025, 20h00 au 31/03/2025, 18h00. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.285 du 12/03/2025	Le 21/03/2025 Rue de la Rochette	Reprise des enrobés sur voirie	EUROVIA pour la Ville	<b><u>Pour information – note aux riverains faite</u></b> Circulation routière rue de la Rochette entre la rue du Général Lenfant et l'avenue de la Libération interdite par panneaux réglementaires. Stationnement de tout véhicule interdit sur la totalité des places rue de la Rochette entre la rue du Général Lenfant et l'avenue de la Libération à compter du 20/03/2025, 20h00 jusqu'au 21/03/2025, 18h00. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.163 du 19/02/2025	Du 20/03/2025 au 09/05/2025 19 rue du Presbytère	Installation d'une base vie et stockage de matériels de chantier	IPISONORME pour le Cabinet Montesquieu	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue du Presbytère pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule sera interdit devant le 19 rue du Presbytère sur 2 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 09/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.294 du 13/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 02/05/2025</b> 3 Route de Nangis	Remplacement en lieu et place d'un poteau Télécom	CIRCET pour ORANGE	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera autorisée pour ce chantier. Stationnement interdit devant le 3 route de Nangis sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.293 du 13/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 28/03/2025,</b> <b>de 09h00 à 16h00</b> Pont Notre Dame – RD 415A	Travaux d'étanchéité des chambres de visite	SOGEA IDF pour le Département	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière sur le pont Notre Dame RD 415A réduite d'une voie et demi. Le schéma de balisage sera effectué par l'Agence Routière Département de Melun. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/03/2025. Déviation de la piste cyclable mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.296 du 13/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 11/04/2025</b> 1-5 rue du Docteur Pouillot	Travaux de génie civil pour raccordement électrique	TPF pour ENEDIS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue du Docteur Pouillot réduite d'une voie et déviée par le stationnement existant à la hauteur du 6 sur 2 places. Vitesse limitée à 30 km/h0 dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 1 rue du Docteur Pouillot sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.335 du 19/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 04/04/2025,</b> <b>de 09h00 à 16h00</b> Rue et quai de la Courtille, rue et place Notre Dame, quai du Maréchal Joffre et quai Alsace Lorraine	Carottages pour recherche d'amiante et de HAP	GRIBAT CONSULTANTS pour DALKIA	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue et quai de la Courtille, rue et place Notre Dame, quai du Maréchal Joffre et quai Alsace Lorraine pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement sera interdit rue et quai de la Courtille, rue et place Notre Dame, quai du Maréchal Joffre et quai Alsace Lorraine sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 04/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2024.317 du 18/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 02/05/2025</b> 15 bis boulevard Chamblain	Remplacement d'un poteau Télécom	CIRCET pour ORANGE	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera autorisée pour ce chantier. Stationnement interdit devant le 15 bis boulevard Chamblain sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.318 du 18/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 02/05/2025</b> 32 rue Farcy	Remplacement d'un poteau Télécom	CIRCET pour ORANGE	<b>Pour information</b> Circulation routière rue de Farcy pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit devant le 23 -25 rue de Farcy sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.319 du 18/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 02/05/2025</b> 5 impasse du Filoir	Remplacement d'un poteau Télécom	CIRCET pour ORANGE	<b>Pour information</b> Circulation routière impasse du Filoir pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit devant le 5 impasse du Filoir sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.321 du 18/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 02/05/2025</b> 16-18 rue Joyeux	Remplacement d'un poteau Télécom	CIRCET pour ORANGE	<b>Pour information</b> Circulation routière rue Joyeux pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit devant le 16-18 rue Joyeux sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.322 du 18/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 02/05/2025</b> 30 rue Albert Moreau	Remplacement d'un poteau Télécom	CIRCET pour ORANGE	<b>Pour information</b> Circulation routière rue Albert Moreau réduite d'une voie et alternée par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic et / ou feux tricolores. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit devant le 30 rue Albert Moreau sur 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.323 du 18/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 02/05/2025</b> 23 route de Nangis	Remplacement d'un poteau Télécom	CIRCET pour ORANGE	<b>Pour information</b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera autorisée pour ce chantier. Stationnement interdit devant le 23 route de Nangis sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux
<b>2025.324 du 18/03/2025</b>	<b>Le 24/03/2025</b> Angle quai Pasteur / rue du Presbytère / rue au Lin	Aménagement de la façade avec nacelle de la Banque Société Générale	S.T.P.E.E. pour la Société Générale	<b>Pour information</b> Circulation routière rue au Lin et rue du Presbytère pourra être réduite. Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour le quai Pasteur. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.330 du 18/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 02/05/2025</b> 27 rue Rosa Bonheur	Remplacement d'un poteau Télécom	CIRCET pour ORANGE	<b>Pour information</b> Circulation routière rue Rosa Bonheur pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement sera interdit devant le 27 rue Rosa Bonheur sur 2 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.346 du 21/03/2025</b>	<b>Du 24/03/2025 au 31/03/2025, de 09h00 à 16h00</b> Quai du Maréchal Joffre entre l'avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine et la limite de Commune Melun / La Rochette	Taille en rideau des arbres	TERIDEAL pour la Ville	<b>Pour information</b> Circulation routière qua du Maréchal Joffre entre l'avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine et la limite de Commune Melun / La Rochette réduite d'une voie et alternée par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic et / ou feux tricolores. Les travaux devront obligatoirement être réalisés de 09h00 à 16h00 afin de limiter au maximum une perturbation du trafic routier sur cette voie à grande circulation aux heures de pointe. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit quai du Maréchal Joffre entre l'avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine et la limite de Commune Melun / La Rochette à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/03/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.325 du 18/03/2025</b>	<b>Le 02/04/2025</b> 2 rue Saint-Aspais	Maintenance sur enseigne avec nacelle	VISOTEC SERVICES pour la Banque Le Crédit Lyonnais	<b>Pour information</b> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 2 rue Saint-Aspais sur les 2 places de transport de fonds à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.299 du 13/03/2025</b>	<b>Du 07/04/2025 au 09/05/2025</b> 60 rue Saint-Liesne	Terrassement pour raccordement électrique	SOBECA pour ENEDIS	<b>Pour information</b> Circulation routière réduite d'une voie rue de Vaux et interdite sur la rue des Récollets. Déviation mise en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h dans la rue Saint-Liesne Stationnement de tout véhicule interdit rue Saint-Liesne, rue de Vaux et rue des Récollets sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 09/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.194 du 28/02/2025</b>	<b>Du 14/04/2025 au 02/05/2025</b> 2-8 rue de l'Eperon	Enfouissement des réseaux aériens	TPF pour ENEDIS	<b>Pour information</b> Circulation routière rue de l'Eperon sera interdite. Stationnement de tout véhicule interdit rue de l'Eperon sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.196 du 28/02/2025</b>	<b>Du 14/04/2025 au 02/05/2025</b> Rue Robert Schuman angle avenue Marc Jacquet	Déconstruction avec nacelle	Technique de Sciage au Diamant (T.S.D.) pour le Magasin CASTORAMA	<b>Pour information</b> Circulation routière rue Robert Schuman et avenue Marc Jacquet pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Robert Schuman et avenue Marc Jacquet sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 02/05/2025. Une déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.338 du 20/03/2025</b>	<b>Du 14/04/2025 au 25/04/2025</b> 5 rue de Vaux	Raccordement en France Télécom en Génie Civil sous trottoir.	VRD DE LA BRIE pour la Ville	<b>Pour information</b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit devant le 5 rue de Vaux sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 25/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.234 du 04/03/2025</b>	<b>1 nuit durant la période comprise entre le 14/04/2025 et le 18/04/2025, de 22h00 à 05h00</b> 2 rue André Barchou angle contre-allée de l'avenue Thiers	Grutage pour intervention sur une antenne	KELLAR pour PCE MOBILE	<b>Pour information</b> Circulation routière interdite : - rue André Barchou. La voie la plus à droite (côté mur SNCF) de la contre-allée de la rue André Barchou sera uniquement réservée à la circulation des bus. - sur la contre allée de l'avenue Thiers. Déviation mise en place par les rues adjacentes pour les VL. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le numéro 2 rue André Barchou sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 18/04/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.